



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/109

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 22 : ORGANISATION DE LA FÊTE DU SPORT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Arnaud JECHOUX, adjoint au maire chargé du sport et de la jeunesse, qui explique :

- que l'objectif de cette manifestation était de regrouper les associations sportives sur un même lieu pour faire la promotion de leurs disciplines sportives auprès des jeunes et relancer les inscriptions,
- que cette manifestation a rencontré un vif succès avec la visite de plus de 400 adultes et de près de 800 enfants,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de confirmer l'organisation de la fête du sport du dimanche 19 septembre 2021,
 - de confirmer la prise en charge de la réalisation de bâches pour un montant de 522,00 €, la communication Radio Mélodie pour un montant de 488,50 € et la sonorisation par « Le Quai Son » pour un montant de 600,00 €,
- Pour information, l'animation a été assurée bénévolement par Monsieur Sébastien GLOCK, la conception des bâches a été assurée à titre gracieux par Monsieur Alain RIFF,
- de prendre en charge tous les frais annexes nécessaires à l'organisation de cette manifestation,
 - de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT